

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Pharmaciens

Date : 16 mai 2023

Référence : Solution stérile pour traitement de la sécheresse oculaire

Solution stérile pour traitement de la sécheresse oculaire

Solution stérile pour traitement de la sécheresse oculaire associée à un dysfonctionnement meibomien

Indication

Traitement symptomatique de la sécheresse oculaire associée à un dysfonctionnement meibomien, en complément de l'hygiène palpébrale.

Modalités d'utilisation et prescription

La prescription doit être faite par un ophtalmologiste après diagnostic de sécheresse oculaire associée à un dysfonctionnement meibomien.

La prescription initiale ne peut pas excéder 6 mois de traitement.

A l'issue de cette période, la réévaluation est idéalement effectuée par un ophtalmologiste pour un éventuel renouvellement de prescription ; de ce fait le renouvellement est également possible par un médecin généraliste.

Les solutions sont les suivantes :

NOM PRODUIT	CODE LPP	CONDITIONS RENOUVELLEMENT	CONDITIONS CONSERVATION APRES OUVERTURE
SYSTANE BALANCE	1152893	Possible médecin généraliste	6 mois
HYLO LIPID	1123839	Possible médecin généraliste	6 mois



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)

Directeur de la publication : Patricia Peyclit
Rédaction : cellule de coordination régionale
GDRF -BFC

Solution stérile pour traitement symptomatique de la sécheresse oculaire avec kératite ou kératoconjonctivite sèche

Indication

Traitement symptomatique de la sécheresse oculaire avec kératite ou kérato-conjonctivite sèche, en troisième intention après échec des substituts lacrymaux de faible viscosité et des gels.

Modalités d'utilisation et prescription

La prescription initiale doit être faite par un ophtalmologiste après diagnostic de kératite ou de kératoconjonctivite sèche, notamment par un test colorimétrique réalisé à lampe à fente.

Cette prescription initiale ne peut pas excéder six mois de traitement.

Les conditions de renouvellement comportent des différences selon le produit soit :

- Le renouvellement est autorisé après examen ophtalmologique donc uniquement sur prescription d'un ophtalmologiste,
- La réévaluation est idéalement effectuée par un ophtalmologiste à l'issue des 6 mois pour un éventuel renouvellement de prescription donc le renouvellement est possible par un médecin généraliste.

Les différentes solutions inscrites à la LPP sont présentées dans le tableau ci-dessous :

NOM PRODUIT	CODE LPP	CONDITIONS RENOUVELLEMENT	CONDITIONS CONSERVATION APRES OUVERTURE
HYDRIAL	1109259	Ophtalmologiste	12h
HYLO CONFORT	1165660	Possible médecin généraliste	6 mois
HYLO CONFORT PLUS	1128239	Possible médecin généraliste	6 mois
SYSTANE ULTRA	1165507	Ophtalmologiste	6 mois
SYSTANE ULTRA UD	1144617	Ophtalmologiste	Usage unique
SYSTANE ULTRA sans conservateur	1117922	Ophtalmologiste	3mois
OPTIVE FUSION UD	1180263	Ophtalmologiste	Usage unique
OPTIVE	1113976	Possible médecin généraliste	3 mois
OPTIVE FUSION	1168581	Ophtalmologiste	6 mois
THEALOSE (10ml)	1164956	Possible médecin généraliste	3 mois
THEALOSE UD	1115171	Possible médecin généraliste	Usage unique
THEALOSE (15ml)	1135498	Possible médecin généraliste	3 mois
VISMED UD	1163922	Ophtalmologiste	Usage unique
VISMED MULTI (10ml)	1132471	Ophtalmologiste	3 mois
VISMED MULTI (15ml)	1130160	Ophtalmologiste	6 mois
NEOVIS TOTAL MULTI	1100650	Ophtalmologiste	4 mois
NEOVIS TOTAL UD	1159257	Ophtalmologiste	Usage unique
VISMED GEL MULTI	1195804	Ophtalmologiste	3 mois
CATIONORM UD (20)	1136925	Ophtalmologiste	Usage unique
CATIONORM UD (30)	1100028	Ophtalmologiste	Usage unique

CATIONORM (10ml)	1192020	Ophtalmologiste	-
HYLOVIS UD	1146190	Ophtalmologiste	Usage unique
HYLOVIS MULTI (10ml)	1119750	Ophtalmologiste	3 mois
HYLOVIS MULTI (15ml)	1130124	Ophtalmologiste	6 mois
HYLOVIS LIPO UD	1167400	Ophtalmologiste	Usage unique
HYLOVIS LIPO MULTI	1129003	Ophtalmologiste	4 mois
HYLOVIS GEL MULTI	1125637	Ophtalmologiste	3 mois
ELIXYA	1132181	Ophtalmologiste	2 mois
VITADROP	1194124	Possible médecin généraliste	2 mois
